

N°	0	9	9
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION  
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA  
BRESLE.**

OBJET :	L'an deux mil six Le vendredi 31 mars à 10 h, les membres du conseil d'administration légalement convoqués se sont réunis à Aumale, sous la présidence de M. SENEAL.
- Renouvellement du poste de chargé de mission	Etaient présents : M. COET, DUHAMEL, LOIN, LOTTIN, SENEAL, GARRAUD, LACHEREZ, PECQUERY. Absents excusés : AUBRY (pouvoir à M. COET), ARCILLON, BIGNON, JUMEL (pouvoir à M. GARRAUD), MAUGEZ, MAQUET.
DATE DE LA CONVOCATION :	<b><u>- Renouvellement du poste de chargé de mission</u></b>
2 février 2006	Le Président rappelle que par délibération en date du 27 novembre 2001, le Conseil d'administration a créé un poste de technicien territorial pour exercer les fonctions de chargé de mission à temps complet à compter du 13 mai 2002 et qu'il a été pourvu par un agent non titulaire.
NOMBRE DE DELEGUES :	A compter du 25/02/2003, le cadre d'emploi des techniciens est refondu en un cadre d'emploi des techniciens supérieurs territoriaux. La délibération n°34 du 27 novembre 2001 est donc modifiée en conséquence.
En exercice	14
Présents	8
Votants	10
	<i>Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans l'hypothèse où la recherche de candidats statutaires se révélerait infructueuse, d'autoriser le Président à recruter sous la forme contractuelle, à compter du 01 août 2006 et à signer le contrat,</li> <li>- que le contrat sera établi en application de l'alinéa 1 de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour un an, pour faire face temporairement à la vacance de l'emploi qui ne peut être immédiatement pourvu dans des conditions statutaires,</li> <li>- que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 362, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.</li> </ul>

**Pour extrait conforme,**

**Le Président de l'Institution,**

**Francis SENEAL**